RESIDENCE PUY MARTIN
LE PALAIS/VIENNE
Tél : 05.55.04.43.00
Fax : 05.55.04.43.86

Annexe tarifaire au contrat de séjour
TARIFS APPLICABLES ET PRESTATIONS SOCLES

Codification	Version	Date d'application	Page
AAD03MO02	4	1er Janvier 2024	Page 1 sur 2

TARIFS applicables
au 01/01/2024 pour la dépendance et au 01/02/2024 pour l'hébergement

Ces tarifs TTC sont appliqués en conformité avec les arrêtés de tarification pris par le Président du Conseil Départemental de la Haute-Vienne :

- Arrêté n° 2024-21 fixant les tarifs hébergement au 01/02/2024
- Arrêté n° 2023-601 fixant les tarifs dépendance au 01/01/2024

« Hébergement permanent ou temporaire »

(exemples pour un mois de 31 jours)

Résident en GIR 5 – 6			Chambre à 1 lit Permanent	Chambre A 1lit Temporaire
Tarif journalier hébergement au 01.01.2024			65.85 €	67.83 €
Tarif dépendance au 01.02.2024			**6.08 €**	**6.08 €**
		31 jours à	**71.93 €**	**73.91 €**
		Reste à la charge du résident	**2 229.83 €**	
Du montant de la facture vient également se déduire l'A.P.L si le résident la perçoit.				

Résident en GIR 3 - 4			Chambre à 1 lit Permanent	Chambre A 1lit Temporaire
Tarif journalier hébergement au 01.01.2024			65.85 €	67.83 €
Tarif dépendance GIR 3 – 4 au 01.02.2024			14.34 €	14.34 €
			80.19 €	**82.17 €**
Hébergement + Tarif GIR 3 - 4	31 jours à		**2 485.89 €**	
A.P.A. versée à l'établissement	**14.34 €** **- 6.08 €** =	- 8.26 €	**- 256.06 €**	
		Reste à la charge du résident	**2 229.83 €**	
Du montant de la facture vient également se déduire l'A.P.L si le résident la perçoit.				

Résident en GIR 1 - 2			Chambre à 1 lit Permanent	Chambre A 1lit Temporaire
Tarif journalier hébergement			65.85 €	67.83 €
Tarif dépendance GIR 1 - 2			22.60 €	**22.60 €**
			88.45 €	**90 43 €**
Hébergement + Tarif GIR 1 - 2	31 jours à		**2 741.95 €**	
A.P.A. versée à l'établissement	**22.60 €** - 6.08 € =	- 16.52 €	**- 512.12 €**	
		Reste à la charge du résident	**2 229.83 €**	
Du montant de la facture vient également se déduire l'A.P.L si le résident la perçoit.				

Prix de journée pour une personne de – de 60 ans (hébergement et dépendance)	**84.83 €**

« Accueil de nuit »

Personne accueillie en GIR 5/6		Chambre à 1 lit
Tarif journalier hébergement	/ nuit	32.93 €
Tarifs dépendance GIR 5/6	/ nuit	3.04 €
Reste à la charge de la personne accueillie pour 1 nuit :		**35.97 €**

Personne accueillie en GIR 3/4		Chambre à 1 lit
Tarif journalier hébergement	/ nuit	32.93 €
Tarifs dépendance GIR 5/6	/ nuit	7.17 €
Reste à la charge de la personne accueillie pour 1 nuit :		**40.10 €**

Personne accueillie en GIR 1/2		Chambre à 1 lit
Tarif journalier hébergement	/ nuit	32.93 €
Tarifs dépendance GIR 5/6	/ nuit	11.30 €
Reste à la charge de la personne accueillie pour 1 nuit :		**44.23 €**

Le tarif hébergement comprend les prestations minimales prévues par la loi, dites socle de prestations, actualisées par le décret du 28.04.2022.

I – les prestations d'administration générale :

- ☑ Gestion administrative de l'ensemble du séjour :
  - tous les frais liés aux rendez-vous nécessaires à la préparation de l'entrée ;
  - état des lieux contradictoire d'entrée et de sortie réalisé par le personnel de l'établissement;
  - tout document de liaison avec la famille, les proches aidants et la personne de confiance, ainsi qu'avec les services administratifs permettant l'accès aux droits, notamment les frais administratifs de correspondance pour les différents dossiers dont la couverture maladie universelle (CMU), de la couverture maladie universelle complémentaire (CMU-c), l'aide sociale à l'hébergement et l'allocation logement ;
- ☑ Elaboration et suivi du contrat de séjour, de ses annexes et ses avenants ;
- ☑ Prestations comptables, juridiques et budgétaires d'administration générale dont les frais de siège autorisés ou la quote-part des services gérés en commun.

II – Les prestations d'accueil hôtelier :

- ☑ Mise à disposition de la chambre (individuelle) et des locaux collectifs ;
- ☑ Accès à une salle de bain comprenant a minima un lavabo, une douche et des toilettes ;
- ☑ Fourniture des fluides (électricité, eau, gaz, éclairage, chauffage) utilisés dans la chambre et le reste de l'établissement ;
- ☑ Mise à disposition de tout équipement indissociablement lié au cadre bâti de l'EHPAD ;
- ☑ Entretien et nettoyage des chambres, pendant et à l'issue du séjour ;
- ☑ Entretien et le nettoyage des parties communes et des locaux collectifs ;
- ☑ Maintenance des bâtiments, des installations techniques et des espaces verts ;
- ☑ Mise à disposition des connectiques nécessaires pour recevoir la télévision et installer le téléphone dans la chambre ;
- ☑ Accès aux moyens de communication, y compris Internet.

III – Les prestation de restauration :

- ☑ Accès à un service de restauration ;
- ☑ Fourniture de trois repas, d'un goûter et mise à disposition d'une collation nocturne.

IV - Prestation de blanchissage :

- ☑ Fourniture et pose du linge plat et du linge de toilette, son renouvellement et son entretien.
- ☑ Le marquage et le blanchissage du linge personnel du résident (Hébergement permanent uniquement)

V - Prestation d'animation de la vie sociale :

- ☑ Accès aux animations collectives et aux activités organisées dans l'enceinte de l'établissement ;
- ☑ Organisation des activités extérieures.
- ☐ Forfait coiffure et socio-esthétique (Avis défavorable du Conseil de la Vie Sociale)

Toutes les autres prestations de services (non comprises dans le socle de prestations) font l'objet d'une facturation distincte.
Le recours à ces services n'est pas obligatoire.
La liste et les tarifs des prestataires extérieurs sont affichés à l'accueil ou disponible sur demande.

Tarifs repas visiteurs 2024 :

- ☑ Visiteurs « Déjeuner en semaine » - Prix par personne : **11.90 €**
- ☑ Visiteurs « Déjeuner les dimanches et jours fériés » - Prix par personne : **16.00 €**